



HAL
open science

Master Justice

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'un master. Master Justice. 2011, Université de Toulon. hceres-02039931

HAL Id: hceres-02039931

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039931>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : NICE

Etablissement : Université du Sud Toulon-Var

Demande n° S3MA120000424

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Justice

Présentation de la mention

L'objectif de cette mention est de former des juristes à même de maîtriser les principes fondamentaux gouvernant la protection de la personne, que ce soit dans la sphère publique ou privée. La formation suivie par les étudiants leur donne une compétence scientifique dans les domaines des garanties juridictionnelles et des protections de la personne. Sont ainsi acquis les éléments nécessaires au raisonnement proprement juridique et à l'élaboration de consultation : recherche documentaire, veille juridique, analyse de dossiers, formulation des questions pertinentes, structuration de la réponse, solutions juridiques. Par ailleurs, les éventuels futurs doctorants acquièrent les outils conceptuels et la méthodologie nécessaires à l'approche de la recherche, et un laboratoire vient principalement en appui en apportant les fonds documentaires nécessaires : le Centre d'études et de recherches sur les contentieux (CERC).

De manière générale, il s'agit de l'une des trois mentions offertes par l'établissement (celle-ci mêle droit public et droit privé). La formation comporte trois spécialités de M2 : « Droit des contentieux », « Droits fondamentaux » et « Protections de la personne » (en demande de création). Elle est présentée comme ayant sa spécificité et sa raison d'être, et s'appuie sur le constat que le bassin de recrutement reste stable à l'Université du Sud Toulon-Var ; les universités les plus proches étant Aix-en-Provence et Nice, les étudiants varois restent en général sur le lieu de leurs études.

Il existe des formations similaires à celles de la présente mention, notamment à Aix-en-Provence et à Nice. Toutefois, la particularité varoise réside dans la diversité et la complémentarité des spécialités, susceptibles d'être suivies en deuxième année de master. De bonnes relations paraissent établies avec les différents secteurs professionnels concernés : ordre des avocats de Toulon, cité judiciaire et tribunal administratif, etc., qui participent d'ailleurs directement aux spécialités. Les étudiants sont encouragés à poursuivre un semestre ou une année dans une université étrangère selon le programme Erasmus. Des échanges internationaux sont également réalisés pour certaines spécialités (notamment avec l'Université de Neuchâtel en Suisse). La formation permet de garantir une insertion dans le secteur privé (domaines de l'entreprise, des assurances, des banques, groupement associatifs), ou encore dans le domaine des services à la personne, dans les organisations non gouvernementales et organisations humanitaires. La préparation des concours des métiers de la justice (magistrature, avocat, greffe) est bien sûr, dans ce cadre, particulièrement mise en avant.

Indicateurs

Effectifs constatés (M1 en 2008 et 2009)	37/30
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite (M1 en 2008 et 2009)	77 %/70 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'originalité de cette mention réside dans sa transversalité, et le rapprochement des spécialités obéit à un véritable esprit de cohérence. Celles-ci visent d'abord un recrutement local, sachant que des spécialités identiques ou très proches existent par ailleurs (en particulier à l'Université Paul Cézanne - Aix-Marseille 3). La nouvelle spécialité « Protection de la personne » présente un réel potentiel. On regrettera cependant le caractère parcellaire de certaines informations contenues dans le dossier principal, qui impose de se référer constamment aux documents annexés, où des discordances apparaissent parfois. Il manque également une présentation précise du ou des M1 s'inscrivant dans le cadre de la mention. Accessoirement, l'intitulé « Justice » laisse augurer l'existence de débouchés uniquement dans ce domaine, ce qui n'est pas le cas (et qui peut poser un problème de lisibilité au regard des débouchés affichés). Une véritable culture de l'autoévaluation devra, enfin, être développée, celle réalisée pour l'occasion n'étant pas vraiment satisfaisante, car manquant singulièrement de lucidité.

- Points forts :

- La mention mêle avantageusement droit public et droit privé. Elle permet aux étudiants de faire des stages ou de s'initier à la recherche par la rédaction de mémoires.
- L'approche croisée entre le droit public et le droit privé, établie dans une démarche didactique et complémentaire.

- Points faibles :

- L'absence d'informations fiables sur certains points déterminants, dont, en particulier, le taux d'insertion exact (spécialité par spécialité) à deux ans après l'obtention du diplôme, et le risque de fragilité généré par un fonctionnement pouvant apparaître comme un peu empirique. Il y a un défaut de renseignements sur les liens pédagogiques avec d'autres écoles et instituts.
- L'intitulé de la mention est plutôt restrictif, alors que les ambitions des spécialités sont assez larges (ce qui peut entraîner un manque de lisibilité).
- Certains enseignements dispensés dans le M1 laissent dubitatifs, ou semblent tout du moins non justifiés, si on les compare à l'intitulé de la mention (exemple : possibilité de prendre des TD en droit de l'urbanisme).
- Aucun élément du dossier ne permet de déterminer la volonté d'un pilotage commun des trois spécialités au niveau de la mention.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait :

- Préciser certains intitulés et notamment celui de la mention.
- Organiser un meilleur encadrement des spécialités, dans un esprit de cohérence.
- Mettre en place une vraie procédure d'autoévaluation.

Il s'imposerait par ailleurs de rester très vigilant sur les résultats obtenus en matière d'insertion.

Appréciation par spécialité

Droit des contentieux.

• Présentation de la spécialité :

Tendant à former des spécialistes du contentieux, à même de s'insérer dans les métiers du judiciaire, la spécialité se divise en trois parcours, les deux premiers, indifférenciés, se dirigeant vers l'étude des contentieux administratif ou judiciaire et le dernier, à finalité recherche. Le dossier laisse apparaître une demande de restructuration d'une spécialité, visant à confirmer l'intérêt de l'établissement pour le droit des contentieux appuyé sur les compétences scientifiques développées au sein de la Faculté de droit à travers ses deux centres de recherches.

L'objectif scientifique poursuivi à titre principal consiste dans la mise en place d'une offre de formation centrée sur l'apprentissage de savoirs et de savoir-faire autour de la notion de contentieux, ceux-ci étant appréhendés à la fois dans leurs principes communs, mais aussi dans leurs développements spécifiques à leurs différentes branches.

Le premier semestre est complètement commun aux deux parcours indifférenciés et partiellement commun au parcours recherche, et cette fois intégralement tourné vers le droit des contentieux. Celui-ci est appréhendé dans la perspective d'une approche des principes communs du droit processuel, puis dans ses principaux domaines d'application.

Le deuxième semestre est en revanche propre à chacun des parcours et doit favoriser l'approfondissement de dimensions particulières des contentieux considérés. Le profil recherche ou professionnel est la conséquence d'un choix de l'étudiant de réaliser un mémoire ou un stage.

Spécialement en semestre 4, mais même auparavant lors du semestre 3 dans le cadre des séminaires d'application organisés pour les parcours professionnels, la mise en perspective des étudiants avec les problématiques rencontrées dans le monde de la justice est affichée comme l'un des objectifs majeurs de la formation. L'aspect professionnel est quant à lui renforcé par l'intervention de praticiens de haut niveau dans le domaine des contentieux.

Le tribunal administratif, le tribunal de grande instance, l'ordre des avocats des barreaux de Toulon et Draguignan prêtent régulièrement leur concours, en favorisant les stages pour les étudiants.

• Indicateurs :

Effectifs constatés	NR
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite (en 2008 et 2009)	72 %/79 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

• Appréciation :

Il s'agit d'un diplôme dont la finalité, au moins dans ses aspects pratiques, semble difficilement contestable, mais pour lequel on peut regretter une absence certaine de lisibilité. La spécialité offre un bon panorama des différents contentieux (à l'exception notable de l'international- européen).

• Points forts :

- Des partenariats forts avec les secteurs professionnels.
- Des enseignements généraux théoriques alliés à des enseignements plus pratiques.
- Une approche transversale intéressante.



- Points faibles :
 - La part très limitée de l'international (notamment l'absence de contentieux de la C.E.D.H. - Cour européenne des droits de l'Homme -).
 - L'absence de suivi des étudiants, curieusement motivée par l'absence de structures statistiques et informatiques adéquates.
 - Pas d'évaluation des enseignements, ni de comité de suivi.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il sera nécessaire d'assurer un suivi plus rigoureux de la formation, et de l'insertion des étudiants.

Il serait par ailleurs bienvenu d'évoquer le contentieux international (en particulier le contentieux de la C.E.D.H.)

Droits fondamentaux

- Présentation de la spécialité :

Visant à l'étude des droits fondamentaux, particulièrement dans leurs aspects contentieux, dans une approche à la fois interniste et comparatiste, ce M2 prépare aux métiers de la magistrature, de l'avocature et plus largement du judiciaire, ainsi qu'à certains métiers offerts par le monde associatif. Les enseignements sont principalement assurés par des enseignants-chercheurs titulaires de l'établissement, ce qui peut du reste s'avérer problématique pour un diplôme se présentant comme étant principalement à finalité professionnelle.

La spécialité propose aux étudiants deux parcours qui se distinguent progressivement à partir du semestre 3 de la formation : un parcours intitulé « Pratique des droits fondamentaux » et un parcours intitulé « Migrations et droits des étrangers ». Il s'agit de deux parcours indifférenciés offrant la possibilité à l'étudiant de choisir entre une perspective de recherche (option mémoire de recherche) ou une perspective professionnelle (option stage).

Le parcours « Pratique des droits fondamentaux » a vocation à offrir aux étudiants une solide formation en matière de droits fondamentaux, grâce à l'apprentissage et à l'application de la méthode du droit comparé. Il peut permettre aux étudiants de suivre une initiation complète à la recherche et peut ainsi susciter des recherches doctorales sur cette thématique. Il donne également aux étudiants la possibilité de s'affirmer directement dans le monde professionnel comme des juristes spécialisés dans les mécanismes de protection des droits fondamentaux. En effet, de tels mécanismes sont aujourd'hui nombreux et s'entrecroisent. L'entrée en vigueur de la question prioritaire de constitutionnalité (« Q.P.C ») opère d'ailleurs un bouleversement de ces systèmes de protection, ce qui signifie, au final, qu'il convient de former des professionnels de référence pour faire le lien et évoluer au milieu de ce complexe procédural. Pour cela, le parcours propose des modules théoriques de connaissance des droits fondamentaux, tant du point de vue comparatiste qu'international ou communautaire, ainsi que des modules contentieux d'ordre pratique en matière de droits fondamentaux.

Le parcours « Migrations et droits des étrangers » a quant à lui pour objectif de fournir une spécialisation professionnelle de haut niveau sur la double question des migrations et des droits des étrangers.

Les deux parcours s'adosent sur les axes de recherche du Centre de droit et de politique comparés Jean-Claude Escarras (CNRS-UMR 6201). Depuis sa création en 1985, ce laboratoire développe, en effet, un programme sur la protection des droits fondamentaux en droit comparé, en droit international et en droit européen. Depuis le dernier contrat quadriennal de l'UMR 6201 (2008-2011), cette thématique des droits fondamentaux fait partie des axes de recherche communs aux quatre laboratoires partenaires de cette UMR (unité mixte de recherche).

- Indicateurs :

Effectifs constatés (2009)	13
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite (2009)	73 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	S0
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	S0

- Appréciation :

Cette spécialité se situe dans le prolongement direct de la précédente : sont maintenues et consolidées à la fois l'approche comparatiste (entre pays de la zone euro-méditerranéenne) et l'objet principal d'étude que sont les droits fondamentaux. Elle a été repensée afin de lui donner un profil plus contentieux du fait des évolutions actuelles du paysage juridique et des programmes de recherche de l'UMR 6201. La formation s'insère également dans une perspective évolutive d'apprentissage des étudiants, en prenant en compte les nouvelles exigences de formation qui découlent de l'entrée en vigueur de la « Q. P. C. » au 1er mars 2010. Les objectifs globaux sont donc louables, mais on peut se demander si ce diplôme se singularise suffisamment pour pouvoir drainer un nombre d'étudiants satisfaisant.

On observe en effet une chute des effectifs des étudiants varois sur l'année 2009 (de 11 à 4). L'effectif est de 13 étudiants en 2009 dont 5 étrangers. Par ailleurs, si la maquette est intéressante, on regrettera qu'elle ne fasse pas ressortir nettement les débouchés professionnels (à l'exception du droit des étrangers où il existe une véritable spécificité). Il est également regrettable qu'aucun suivi des étudiants sortant n'ait été mis en place, nonobstant le peu d'ancienneté de celui-ci.

- Points forts :

- Une formation légitime dans le contexte local, et dont le maintien semble nécessaire.
- Un bon aperçu de la question des droits fondamentaux dans différentes matières de plusieurs ordres juridiques.
- Des enseignements conséquents dans le domaine du droit des étrangers.

- Points faibles :

- Un contenu assez classique et dans l'air du temps. En ne se singularisant pas vis-à-vis d'autres universités, on peut toutefois s'interroger sur l'attractivité de cette spécialité.
- Le « sous parcours » stage au sein du parcours « Migrations et droits des étrangers » n'est pas clairement justifié.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait renforcer l'orientation professionnelle.

Une unification du parcours « Migrations et droits des étrangers » autour de son unique finalité professionnelle serait à envisager. Un effort devrait enfin être fait afin de déterminer mieux les taux d'insertion et d'instituer un véritable comité de suivi du diplôme.



Protection de la personne

• Présentation de la spécialité :

Cette spécialité (en création) a pour vocation de former des juristes spécialisés dans la protection des personnes, en particulier de celles dites « vulnérables ». 266 heures d'enseignement sont proposées en ce sens, correctement réparties entre les deux semestres. Le stage est obligatoire pour les étudiants qui ont choisi le parcours professionnel.

Le M2 est adossé à un laboratoire de recherche, duquel un certain nombre d'enseignants-chercheurs intervenant est issu.

La finalité professionnelle s'identifie principalement à travers les stages qui seront proposés. Aucune indication précise n'est donnée sur l'origine des professionnels appelés à intervenir.

• Indicateurs :

Effectifs constatés	SO
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	SO
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO

• Appréciation :

Cette spécialité réunit une approche à la fois théorique et pratique dans un domaine riche de débouchés. Elle répond bien au contexte local et national, est originale et s'insère correctement dans la mention concernée.

• Points forts :

- La diversité des matières enseignées, un bon équilibre entre enseignants et professionnels.
- Une spécialité qui permet aux étudiants de bien se professionnaliser dans le domaine de la protection de la personne.
- Un domaine émergent auquel le parcours professionnel semble parfaitement répondre.

• Points faibles :

- L'absence de formation continue.
- Aucune indication n'apparaît à propos du pilotage de la spécialité, ni des mesures envisagées pour assurer le suivi des étudiants après l'obtention de leur diplôme.
- La faiblesse du parcours recherche.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

La formation continue et l'alternance pourraient être développées.

Il serait bon de recentrer le diplôme sur sa finalité professionnelle, le parcours recherche étant, en l'état, nettement moins organisé et donc moins convaincant.

Il conviendra, à l'avenir, d'accorder une importance plus grande à la qualité rédactionnelle du dossier en communiquant toutes les informations requises pour l'évaluation.